

Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement chargée d'examiner:

- la résolution du 21 avril 2009 de M. Christian Zaugg, Mmes Salika Wenger, Nicole Valiquier Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Sarah Klopmann et Sandrine Burger, renvoyée en commission le 2 décembre 2009, intitulée: «Pas de mégaparkings en ville de Genève!» (R-121);
- la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-787);
- la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-792).

A. Rapport de M. Grégoire Carasso (R-121), de majorité de M. Grégoire Carasso (PR-787) et de Mme Claudia Heberlein Simonett (PR-792).

Erratum

page 30 du rapport

«Proposition PR-792

»Le groupe socialiste présente, pour l'Alternative, l'amendement à la proposition PR-792 qui consiste, d'une part, à modifier le deuxième paragraphe du projet de résolution de la manière suivante: «Il déclare soutenir la piétonnisation dont la première étape concerne les trois secteurs de Rive-Rues-Basses, Saint-Gervais et Pâquis», à supprimer le reste de la phrase, et d'autre part à modifier la dernière phrase du projet de résolution de la manière suivante: «Cette suppression sera compensée dans la mesure de l'espace disponible par la réaffectation de places de parc en sous-sol pour les habitant-e-s.»

PROJET DE RÉSOLUTION PR-792 AMENDÉE

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève de véritables zones réservées aux piétons, conformément aux objectifs précisés dans le plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Il déclare soutenir la piétonnisation dont la première étape concerne les trois secteurs de Rive-Rues-Basses, Saint-Gervais et Pâquis, ~~avec pour corollaire simultané la création d'un parking de 500 places environ sous la rue Pierre-Fatio, dont 100 places environ pour les habitants, plus 300 places environ pour les deux-roues, et le réaménagement de cette rue en espace dévolu aux marchés.~~

Dans une deuxième étape, il soutiendra le principe général de voir le plus grand nombre possible de places de parc en surface supprimé pour favoriser la création de zones piétonnes étendues. Cette suppression sera compensée dans la mesure de l'espace disponible par la réaffectation de places de parc en sous-sol pour les habitant-e-s.